

Décision

Générale

colonial

Décision n° 73-114/SG/AI portant autorisation de mise en service des réservoirs souterrains dans lesquels sont emmagasinés les liquides inflammables.

n° 73-114/SG/AI

Ministère
MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication
24 janvier 1973

Numéro JO
n° 3 du 10/02/1973

Date du numéro
10 février 1973

TEXTE INTÉGRAL

M. le Commandant de la Garde territoriale est autorisé à mettre en service les réservoirs souterrains devant contenir des liquides inflammables et les installations de délivrance implantés dans l'enceinte du camp de la Garde, sis aux Salines, route d'Arta, Djibouti.